

## DECLARATION DU GROUPE « ENSEMBLE POUR VERNAISON »

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les Elus,

Les réponses erronées comme d'habitude nous importent peu car nous savons que les motivations qui vous ont fait porter ce dossier devant la justice, ne sont que de la basse rancune et vengeance politicienne.

En réalité, vous avez voulu porter atteinte à la réputation et à la probité de Mme PALLEJA, qui a consacré plus de 30 ans de sa vie à sa commune, dont 13 ans en qualité de Maire.

Si j'interviens au nom du groupe Ensemble pour Vernaison, c'est pour deux raisons ;

- la première en qualité d'élue d'opposition,
- la seconde en qualité de fille de Mme PALLEJA.

Permettez-moi de réexposer le problème qui vous a fait Monsieur VAGANAY, Monsieur le Maire, déclarer devant le conseil municipal en 2015, que le problème était, selon vos dires, « très très grave ».

De quoi s'agissait-il ?

Mme PALLEJA, ancien Maire, élue en 2001, a hérité d'une situation de son prédécesseur M. Régis VOLLE, ancien Maire de 1989 à 2001, à savoir que la commune payait forfaitairement à sa police municipale, 25 heures supplémentaires mensuels, sans que ne soient formellement établis des états d'heures effectuées.

Mme PALLEJA a mis fin à cette situation et a laissé un forfait de 10 heures supplémentaires à sa police municipale afin de couvrir des heures supplémentaires effectuées, qui étaient imprévisibles, notamment en fin de journée, du fait d'évènements tels que les accidents de la circulation, les interventions dans les quartiers, accompagnement des interventions de la gendarmerie ayant besoin de la participation de la police municipale, et j'en passe.

Vous n'êtes pas sans savoir que M. Régis VOLLE, ancien Maire, avait pour sa part hérité de cette situation établie pour la police municipale de son prédécesseur, Monsieur Marius DOREE, Ancien Maire et l'adjoint aux finances que vous étiez Monsieur VAGANAY, entre 1983 et 1989, avait personnellement validé avec le chef de la police municipale ce système forfaitaire de paiement sans justificatifs de 25 heures supplémentaires. Cela ne veut pas dire que les agents à l'époque n'effectuaient pas ces heures supplémentaires, mais il n'était pas formellement établi un état des heures effectuées. Cela a été déclaré devant le tribunal correctionnel.

Monsieur VOLLE a-t-il déposé plainte contre son prédécesseur ? NON !

Mme PALLEJA a-t-elle déposée plainte contre son prédécesseur pour la même raison ? Bien évidemment non. Que n'aurions-nous pas entendu si elle l'avait fait !

Alors pourquoi l'avez-vous fait ?

Rancune politique, vengeance personnelle du résultat des élections de 2008, désir de traîner dans la boue votre prédécesseur ?

Et bien aussi incroyable que cela puisse paraître, vous avez déposé plainte avec constitution de partie civile contre un ancien Maire qui s'est dévoué pour sa ville pendant 30 ans.

Vous avez traîné, car il n'y a pas d'autre mot, vous avez traîné Mme PALLEJA, l'ancienne Directrice Générale des Services et deux agents de la police municipale devant le tribunal correctionnel de Lyon pour des faits que vous avez contribué à mettre en place il y a plus de 25 ans.

Brigade financière, interrogatoires, tribunal,... et j'en passe ! Voilà ce que vous avez fait subir à un ancien Maire et à des agents de la police municipale qui ont protégé les Vernaisonnais pendant de nombreuses années, parfois au péril de leur vie.

En tout état de cause, vous n'avez pas hésité à salir votre prédécesseur et à tenter de nuire à la carrière professionnelle d'agents qui se sont dévoués pour le bien et la tranquillité publique. Vous devriez avoir honte !

Début 2015, soit 9 mois après votre élection, et après que vous ayez continué à payer ces 10 heures supplémentaires chaque mois à la police municipale, vous avez demandé aux 2 agents de rembourser sur plusieurs années ces heures supplémentaires, tout simplement parce qu'ils venaient de demander leur mutation.

Un de ces agents est aujourd'hui un agent efficace de la police municipale d'une commune voisine, quant à notre ancien chef de poste, il est chef de la police municipale d'une grande ville de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Au terme d'un procès en correctionnel, Mme PALLEJA, et ses trois anciens collaborateurs, ont été relaxés par le tribunal.

Pour une affaire selon vous « très, très grave » Monsieur le Maire, vous constaterez que la Présidente du Tribunal n'en a pas jugé de même, et l'avocat de la commune que vous aviez missionné, n'a même pas répondu aux accusations de la défense, disant tout simplement qu'il s'agissait de pure vengeance politicienne.

Madame le Juge a même estimé au cours de l'audience que cette affaire n'aurait jamais dû aboutir au tribunal. Vous aviez pourtant jugé, Monsieur VAGANAY, l'affaire très, très grave !

Si cette affaire était si grave que ça, vous auriez dû faire appel de la décision du tribunal. Vous ne l'avez pas fait !

Vous auriez dû faire un compte-rendu devant le conseil municipal. Vous ne l'avez pas fait !

Bien évidemment vous avez refermé discrètement ce dossier en début d'été 2016, pensant que les vacances feraient leur œuvre, pour oublier que vous avez traîné abusivement votre prédécesseur au tribunal.

Depuis près de 3 ans, vous ne cessez de vous plaindre de l'héritage oubliant que dans cet héritage, vous aviez des écoles, un restaurant scolaire, une crèche, un centre de loisirs et bien d'autres services assurant la pérennité et le développement de Vernaison pour les 20 ans qui viennent.

L'histoire locale ne retiendra pas votre action. Elle retiendra que vous avez manipulé les comptes 2014, pour mieux nous faire croire au miracle du rétablissement des finances en 2015, grâce à vous ! La chambre régionale des comptes l'a écrit en toutes lettres dans son rapport !

Nous sommes intervenus au conseil municipal de novembre sur le procès que vous avez déclanché. Madame PALLEJA, Madame BERARDET, Monsieur BLANC et Monsieur GILLANT ont été relaxés au motif principal que cette situation existait bien avant 2001 et que Madame PALLEJA avait réduit cette situation de 25 heures supplémentaires à 10 heures.

Si j'ai tenu à prendre la parole personnellement, c'est parce que je suis la fille de Madame PALLEJA, et lorsque je dis que Maman c'est 30 ans de dévouement pour sa ville, c'est aussi 30 ans de sa vie personnelle qu'elle a sacrifié pour sa commune et je suis bien placée pour en parler.

Cela a conduit ma mère en 2012 à ne pouvoir accompagner, comme elle l'aurait souhaité, la fin de vie de mon père.

Alors, en reconnaissance de ces bons et loyaux services, vous n'avez pas trouvé mieux que le tribunal pour nuire à son image et sa réputation de probité.

Votre désir de nuire vous en a fait oublier qu'en France, il y a une justice, qui a reconnu la probité de maman et de trois agents honnêtes et dévoués, qu'étaient nos agents de la police municipale et l'ancienne DGS.

Vous avez même osé dire en Conseil Municipal, je vous cite « que la justice relâchait facilement les voyous dans la rue », faisant le lien entre un ancien Maire relaxé dans cette affaire et des voyous de banlieue.

Sachez que Mme PALLEJA a écrit au juge MAZEAUD, vice-présidente du tribunal de grande instance pour lui signaler votre basse opinion de la justice, avec en copie Monsieur le Procureur de la République et Monsieur le Préfet.

En ne faisant pas appel du jugement de première instance, vous avez implicitement reconnu votre erreur d'avoir déféré Mme PALLEJA au tribunal. C'est pourquoi, je vous demande solennellement au nom de notre groupe d'inscrire une délibération au prochain Conseil Municipal dont le contenu sera le suivant :

- Après avoir reconnu votre erreur, le Conseil Municipal adresse ses excuses à Mme PALLEJA, ancien Maire, à Mme BERARDET, ancienne DGS, à M. GILLANT ancien policier municipal et à M. BLANC, ancien chef de la police municipale,
- La commune remboursera aux 4 intéressés leurs frais de justice pour cette procédure abusive au titre de la protection fonctionnelle due à un Maire ou un ancien maire et aux agents de la collectivité, car vos frais de justice pour cette procédure abusive ont été réglés par la commune.

Enfin, je vous informe que Mme PALLEJA accepte que lui soit remis officiellement l'Ordre National du Mérite décerné en 2013 par le Président de la République, pour les 30 ans de dévouement pour sa commune.

Cette distinction lui sera remise par Madame Odile PIGENEL, Présidente de l'Association Education et Joie, institution pour laquelle Mme PALLEJA s'est beaucoup battue.

Nous demandons, que cette déclaration, dont nous vous communiquons le texte, figure au procès-verbal de cette séance du Conseil Municipal.